

POURQUOI ?

INFORMATION JURIDIQUE...

S'informer sur ses droits et bénéficier de conseils juridiques personnalisés sur une situation litigieuse.

DÉFENSE JURIDIQUE...

L'assurance Protection Juridique vous permet de faire valoir vos droits et défendre vos intérêts en cas de conflits auxquels votre entreprise est susceptible d'être confrontée (clients, fournisseurs, sous-traitants, concurrents, salariés, URSSAF, collectivités,...).

FRAIS DE PROCÉDURE...

Vous bénéficiez d'une assistance juridique et d'une participation financière de l'assureur pour faire face aux frais de procédure lorsque le litige s'est judiciairisé (honoraires d'avocats, d'experts, d'huissiers et frais de procédure).

Parce que vous avez régulièrement besoin d'informations juridiques pour avancer dans la sérénité ...

Parce que vous avez besoin également de la prise en charge de frais d'expertise dans le cadre de vos activités aériennes ...

Parce que vous 70% des litiges trouvent une issue à l'amiable lorsque les services de la protection juridique sont sollicités en amont ...



LES DE LA PROTECTION JURIDIQUE DU GIPAG

- **Accès illimité à un service d'information juridique** Service ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20 h et le samedi de de 9h à 12h (sauf jours fériés).
- **« Signez en toute confiance »** : prestation d'assistance à la lecture et à la compréhension de contrats professionnels en français deux fois par an, avec relecture par un avocat, dans le cadre de votre activité professionnelle.
- **Options au choix avec possibilité de cumul** : recouvrement de créances, doublement des barèmes, fiscal et social.

SOUSCRIVEZ DÈS AUJOURD'HUI

Auprès d'AIR COURTAGÉ ASSURANCES : 04 27 46 54 24 –

gipag@air-assurances.com

60 € offerts par le GIPAG sur la première cotisation annuelle